VILLE DE pully
Direction de l'urbanisme et de l'environnement
Ch. de la Damataire 13 - CP 63 - 1009 Pully

Demande N°

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date _____ au _____

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire: Roland Capitaine

Demandeur: Pierre Capitaine

Adresse: Avenue de l'Avenir 7, 1009 Pully — Parcelle N°: RF/3665

Type de demande: ☑ Abattage ☐ Elagage ☐ Taille

Végétation concernée: ☒ Arbre isolé ☐ Haie ☐ Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé: ☐ Oui → N° (voir plan de classement des arbres) ☒ Non

Essence(s): Prunus domestica

Diamètre(s) du tronc: environ 30cm — Hauteur(s) : environ 4m

Etat sanitaire: Très vieux

Motif de l'abattage / élagage / taille: Danger de chute de branches avec dégats potentiels pour les personnes.

VILLE DE pully
Direction de l'urbanisme et de l'environnement
Ch. de la Damataire 13 - CP 63 - 1009 Pully

Demande N°

Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom Roland Nom Capitaine
Adresse Avenue de l'Avenir 7 - 1009 Pully
Téléphone 0786221092
Adresse e-mail pcapitaine64@gmail.com

Entreprise mandatée pour les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage

Prénom Gragan Nom Denda
Société Denda Dragan Paysagiste-Jardinier
Adresse Chemin des Bluets 4, 1009 Pully
Téléphone 0787936860
Adresse e-mail denda.dragan@hotmail.com

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s) 1
Essence(s) Prunus domestica
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.
En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.
La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.
Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.
Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

Documents à joindre à la demande* :

☑ Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel
☑ Photos de l'arbre actuel
☑ Croquis ou plan de(s) compensation(s)

*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

Lieu et date Pully, 12.11.2026 **Signature**